



Communiqué de presse

Aucun feu d'artifice autorisé dans l'agglomération liégeoise lors des Fêtes du XV août

Faisant suite à l'arrêté de police de ce 1^{er} août du Gouverneur ff de la Province de Liège, Catherine Delcourt, relatif à l'interdiction d'allumage de feux en plein air sur le territoire de la Province de Liège, les Bourgmestres de Liège Métropole ont décidé d'interdire les différents feux d'artifice annoncés dans le cadre des prochaines festivités du XV août.

Cette décision correspond à la volonté des différentes autorités communales de travailler de manière concertée et cohérente à l'échelle du bassin de vie des Liégeoises et des Liégeois.

De nombreuses manifestations et activités festives sont en effet prévues dans les 24 communes pour célébrer les Fêtes du XV août après 2 années marquées par la crise sanitaire.

L'ensemble des Bourgmestres de Liège Métropole se réjouit du retour des activités folkloriques et culturelles qui, traditionnellement, marquent la fin de l'été. Nous vous remercions de bien vouloir répercuter ces informations.

Pour Liège Métropole,

Le Président,

Willy Demeyer.